

Délibération n°2024.10.03 : ÉLECTION DU 2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Date de convocation : 23 septembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Myriam DUTEIL
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Philippe MARIE
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Jean-François BERNARD

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr



Exposé des motifs

Le président rappelle que suite à la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice, l'article 12.3 des statuts prévoient que les vice-présidents sont élus selon la règle suivante :

- le Premier vice-président élu au sein du collège dont n'est pas issu le président,
- les vice-présidents suivants sont élus en alternance dans chacun des collèges.

Le 24 mai dernier le Département de l'Eure a désigné Mme MDUTEIL en remplacement de M. RASSAËRT comme déléguée titulaire. M. RASSAËRT étant 2^{ème} Vice-Président, il convient de procéder à la réélection de ce poste parmi les représentants des Départements.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'article 12.3 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande relatif aux vice-présidents.

CONSIDÉRANT :

- que Mme Myriam DUTEIL est seule candidate au poste de seconde vice-présidente du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'élection,
 - au poste de seconde vice-présidente de Madame Myriam DUTEIL.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

Exposé des motifs

Le président rappelle que suite à la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice, l'article 12.3 des statuts prévoient que les vice-présidents sont élus selon la règle suivante :

- le Premier vice-président élu au sein du collège dont n'est pas issu le président,
- les vice-présidents suivants sont élus en alternance dans chacun des collèges.

Le 24 mai dernier le Département de l'Eure a désigné Mme MDUTEIL en remplacement de M. RASSAËRT comme déléguée titulaire. M. RASSAËRT étant 2^{ème} Vice-Président, il convient de procéder à la réélection de ce poste parmi les représentants des Départements.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'article 12.3 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande relatif aux vice-présidents.

CONSIDÉRANT :

- que Mme Myriam DUTEIL est seule candidate au poste de seconde vice-présidente du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'élection,
 - au poste de seconde vice-présidente de Madame Myriam DUTEIL.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE